

Conseil Municipal du 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Amélie Viallet		
Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Xavier Urbain (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Pascal Valentin (pouvoir à Michel Genettaz)		
Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 17 mai 2023	Date de publication : 2 juin 2023	

Délibération n°2023-055 – Vente d'un terrain a la SCI Saint-Martin représentée par madame Ghyslaine Bérard - parcelle cadastrée section B n° 893 sise lieu-dit « Le Replat » a Aime

Madame le Maire informe le Conseil municipal du projet de vente d'une parcelle à la SCI SAINT MARTIN représentée par Madame Gyslaine BERARD, cadastrée section B n° 893, en vue de la réalisation de logements collectifs au lieu-dit « Le Replat », à Aime.

Elle indique que le terrain communal d'une superficie de 552 m² jouxte la propriété du futur acquéreur et qu'à ce titre la SCI St Martin a souhaité se porter acquéreur de la parcelle communale.

La commune a fait une offre à 200 €/m², soit un prix total de 110 400 € qui a été acceptée par la SCI SAINT MARTIN.

Elle précise que la Commune a obtenu l'avis des Domaines en date du 28 avril 2023.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de compromis et propose son approbation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide par 23 votes pour, 3 oppositions (Jacques Duc et pouvoir d'Azélie Chenu, Robert Traissard) :

- **De vendre la parcelle cadastrée section B n° 893, d'une superficie de 552 m² au prix 110 400 €.**

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce découlant de la présente, notamment le compromis de vente puis l'acte authentique.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing